



Dossier

Réussir son projet bâtiment en vaches allaitantes

DANS CE NUMERO

CONSEILS

Quelle culture après le méteil ?

Connaître et améliorer le potentiel de son sol

ZOOM

L'improductivité en élevage allaitant : un coût à ne pas négliger

TERRITOIRE

GIEE AgroBoviZen : des éleveurs du secteur d'Ahun travaillent à améliorer leur autonomie alimentaire et notamment protéique

A NOTER

Quand transmission rime avec anticipation

REGARD

Développer le pastoralisme sur le Plateau de Millevaches

EDITO

Vous avez un projet d'investissement bâtiment ? Ne passez pas à côté du PCAE !

Dans ce numéro d'Horizon Le Mag, vous trouverez un dossier bâtiment qui, je l'espère, vous donnera des pistes de réflexion pour vos projets actuels et futurs. Si vous vous interrogez sur les aides financières dont vous pourriez bénéficier pour ce type d'investissement, je ne saurais que vous conseiller d'étudier l'opportunité d'émarger au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles – PCAE.

Le PCAE est un outil qui permet de soutenir les investissements pour améliorer notre compétitivité et nos conditions de travail. Fonctionnant par appels à projet, la modernisation des élevages est un des axes développé dans ce plan*.

Nos territoires ont accumulé beaucoup de retard en termes de modernisation des élevages. La Creuse et les autres départements de l'ancienne région Limousin exprimaient depuis plusieurs années une demande forte auprès de la Nouvelle-Aquitaine en s'appuyant sur l'exemple de la région AURA. Nous constatons avec satisfaction que les négociations ont finalement porté leurs fruits et que nous avons enfin été entendus !

Cette année le PCAE pour la Nouvelle-Aquitaine, qui intègre certaines mesures du plan de relance de l'Etat, représente une enveloppe de 80 Millions d'Euros. Les projets éligibles financés par l'Europe et la région bénéficient d'un taux de base de 40% et d'une majoration de 10 % en zone de montagne. Selon les cas de figure, d'autres majorations sont prévues (JA, HVE, BIO) et les plafonds par bénéficiaires ont également été relevés.

Alors même si nous déplorons des plafonnements d'aides en termes d'UTH qui peuvent pénaliser des dossiers d'envergure ou certains GAEC, ce PCAE reste tout de même un des meilleurs plans que nous ayons obtenus.

Il faut maintenant veiller à prendre le train en marche !

En effet, nous avons bien conscience que dans le contexte actuel il n'est pas évident de se jeter à l'eau pour investir et le manque de visibilité nous paralyse parfois. Mais si vous projetez de réaliser un bâtiment ou des aménagements dans les prochaines années, il peut être intéressant d'avancer si possible votre projet, car les conditions d'aide ne seront peut-être pas aussi favorables à l'avenir.

Deux appels à projet sont prévus cette année. Le premier est ouvert actuellement et prendra fin au 30 juin 2021. Une des nouveautés de cet appel à projet, qui concerne toutes les espèces animales, est de prendre en compte les investissements relatifs au bien-être animal et à la biosécurité en élevage. Il y aura ensuite une deuxième période d'appel à projet qui s'étalera de juillet à septembre 2021.

Si vous vous posez des questions sur l'opportunité d'investir selon votre situation ainsi que sur les conditions d'éligibilité aux aides ou si vous souhaitez un accompagnement quelconque pour vos démarches, les services de la Chambre d'agriculture se tiennent à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter !

*Pascal LEROUSSEAU
Président de la Chambre d'agriculture
de la Creuse*

* Les différents axes d'investissements éligibles sont consultables sur notre site Internet

SOMMAIRE

#2 - 2021

Horizon, le Mag
Avril 2021

CONSEILS



Quelle culture après le méteil ?

P.4



Connaître et améliorer le potentiel de son sol

P.6

ZOOM

L'improductivité en élevage allaitant : un coût à ne pas négliger P.7



DOSSIER



Réussir son projet bâtiment en vaches allaitantes

Bien réfléchir son bâtiment P.9

La Ventilation : Un point de vigilance P.13



TERRITOIRE

GIEE AgroBoviZen : des éleveurs du secteur d'Ahun travaillent à améliorer leur autonomie alimentaire et notamment protéique

P.17



A NOTER

Quand transmission rime avec anticipation

P.20



REGARD

Développer le pastoralisme sur le Plateau de Millevaches

P.23

CHAMBRE D'AGRICULTURE de la CREUSE

Magazine trimestriel réservé aux abonnés des GDA de la Creuse



Directeur de publication : Pascal LEROUSSÉAU
Comité de rédaction : Line DAUPHIN, Philippe DUCOURTHIAL, Frédéric GOUZONNAT, Bruno SIMON, Sabine DURUDAUD, Nathalie DEGEORGES
Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE - 8 avenue d'Auvergne - CS 60089 - GUERET CEDEX - Tel : 05 55 61 50 00 - Fax : 05 55 52 84 20 - accueil@creuse.chambagri.fr - www.creuse.chambre-agriculture.fr

Crédit photos : Chambre d'Agriculture 23

Pôle Communication Chambre d'Agriculture de la Creuse - Tél : 05 55 61 50 22 - Fax : 05 55 61 50 29 - nathalie.degeorges@creuse.chambagri.fr

CONSEILS

Quelle culture après le méteil ?

Le changement climatique perturbe les équilibres fourragers dans les exploitations creusoises, la sécurisation de la constitution des stocks devient une priorité dans notre zone d'élevage. De nombreux éleveurs ont déjà inclus dans leur assolement du méteil récolté immature. Se pose alors la question « quelle est la culture appropriée à planter après la récolte du méteil ? ».

Durant deux années consécutives (2019 et 2020), la Chambre d'agriculture a mis en place et a suivi 2 plateformes (Philippe Laverdan à Saint-Sébastien en 2019

et Sébastien Dallot à Lourdoueix-Saint-Pierre en 2020). Sur ces deux plateformes, ont été testés et comparés : les sorghos (mono et multicoupes), le maïs, le moha, le millet /vesce velue et le teff-grass.

Une attention toute particulière a été portée sur la valorisation de l'eau en l'exprimant sous forme de kilos de Matière Sèche (MS) produits par millimètre d'eau utilisable.

Les coûts ont été également calculés sans oublier l'évaluation des valeurs alimentaires de chaque fourrage.

Des rendements très différents !

Le maïs présente les meilleurs rendements ainsi qu'une meilleure valorisation de l'eau disponible.

Les relevés de pluviométrie quotidiens ont été réalisés dans les plateformes du semis à la récolte, ainsi que la détermination de la réserve utile en eau des sols. Grâce à la méthode des bilans hydriques, il a été possible de calculer les millimètres d'eau utilisables.

	Maïs précoce	Maïs très précoce	Sorgho Multicoupes objectif coupe précoce	Sorgho multicoupes objectif 1 seule coupe tardive	Sorgho monocoupe	Moha/Trèfle Alexandrie	Teff-grass	Millet/vesce velue
2019	25/05 au 11/09 263 mm 10 800 kg MS 41 kg MS/mm	6/06 au 11/09 220 mm 9 600 kg MS 43.6 kg MS/mm	6/06 au 12/08 207 mm 7 000 kg MS 33.8 kg MS/mm		6/06 au 11/09 220 mm 7 000 kg MS 31.8 kg MS/mm	6/06 au 12/08 207 mm 3 100 kg MS 15 kg MS/mm		
2020	18/05 au 11/09 223 mm 9 700 kg MS 44 kg MS/mm	27/05 au 11/09 184 mm 6 400 kg MS 35 kg MS/mm	27/05 au 11/08 130 mm 4 800 kg MS 37 kg MS/mm	27/05 au 11/09 184 mm 5 500 kg MS 30 kg MS/mm	27/05 au 11/09 184 mm 2 750 kg MS 15 kg MS/mm		27/05 au 8/10 224 mm 7 300 kg MS 32 kg MS/mm	27/05 au 8/10 224 mm 3 400 kg MS 15 kg MS/mm
Moyenne	42 kg MS/ mm	39 kg MS/mm	35 kg MS/mm					

Les sorghos multicoupes BMR sont moins productifs que le maïs, les repousses étant pratiquement inexistantes et n'ont pas valorisé l'apport azoté post 1^{ère} coupe.

La modalité mélange millet perlé/vesce velue n'a pas été productive suite à la non-levée du millet perlé, c'est la vesce velue qui fait le rendement à elle seule.

La capacité de repousse est correcte (1^{ère} coupe 2.4 t MS et 2^{ème} coupe 1 t MS).

Suite aux mauvaises implantations du sorgho monocoupe, les rendements sont faibles et non représentatifs du potentiel de ce fourrage, une implantation avec semoir monograine serait sans doute la solution à mettre en œuvre

Le teff-grass est intermédiaire entre le maïs et les sorghos multicoupes.

A noter : sa très bonne valorisation de l'eau en 2^{ème} coupe (33 kg MS/mm en 1^{ère} coupe et 32 kg en 2^{ème} coupe).

L'apport azoté après 1^{ère} coupe a été très bien valorisé.

Quid des valeurs alimentaires ?

	MAT	UFL
Maïs précoce	71	0,96
Maïs très précoce	68	0,93
Sorgho multicoupes (précoce)	115	0,9
Sorgho multicoupes (tardif)	75	0,92
Teff-grass	117	0,86
Millet/vesce velue	201	0,86

Les valeurs énergétiques sont bonnes, attention à la valeur azotée du teff-grass qui dégringole après le stade fin floraison.

Les coûts de revient à la tonne de matière sèche

	Rendement moyen (t MS)	Coût/ha	Coût / t MS
Maïs précoce	10	861 €	86 €
Maïs très précoce	8	861 €	107 €
Sorgho multicoupes	5.9	718 € (ensilage) 778 € (enrubannage)	121 € 132 €
Teff-grass	7.3	972 € (ensilage + enrubannage) 1 072 € (enrubannage + enrubannage)	133 € 147 €

Les coûts par tonne de matière sèche sont relativement élevés pour les cultures de printemps et ils sont très liés aux rendements. C'est donc le maïs qui présente les coûts les plus bas.

Les enseignements des plateformes... :

La combinaison méteil immature + culture de printemps peut permettre de conforter les stocks fourragers à condition de récolter le méteil tôt (maximum début mai) pour laisser à la culture suivante la possibilité d'utiliser l'eau encore disponible dans le sol en mai et en juin.

Les 2 années consécutives ont mis en évidence l'intérêt de la culture du maïs (rendements et coûts), en prenant soin de le semer le plus tôt possible et de choisir des terres avec une bonne réserve en eau utile (RU).

Les 2 plateformes ayant été installées chez des éleveurs soucieux de limiter l'usage des phytosanitaires (groupe Déphy et 30 000), Il a été démontré que la culture de méteil immature suivie d'une culture de printemps peut se gérer avec un IFT de 0.

Remerciements aux partenaires semenciers : Barenbrug, Jouffray-Drillaud, Sémental, Limagrain, Caussade semences.

Hervé FEUGERE
Conseiller Herbe et Fourrages - 06 60 57 30 72

Gaëlle TARDES
Conseillère secteur La Souterraine / Bourgneuf - 07 71 07 10 95

Patrick Le Goux
Conseiller secteur Boussac - 06 60 57 81 61





CONSEILS

Connaître et améliorer le potentiel de son sol

Fin d'année 2020, 105 agriculteurs ont participé à 11 formations (financement VIVEA), organisées par votre Chambre d'agriculture, sur les thèmes de la fertilisation et de l'observation des sols.

Ces formations ont permis de faire des rappels sur les bases de la fertilité des sols, les éléments analysés ainsi que leurs rôles au niveau du sol et des plantes, sans oublier les différentes techniques d'observation du sol.

Dans le cadre de ces formations, chaque stagiaire a bénéficié d'une analyse gratuite prise en charge par la Chambre d'agriculture.

Trois types de formation ont été proposés.

Deux formations étaient basées sur l'interprétation des analyses de sols (dont une spécifique agriculture biologique) avec :

- Remise des commentaires d'analyses
- Des échanges sur les pratiques de fertilisation
- Des rappels sur les besoins des cultures, le choix des engrais et des amendements.

La troisième formation était plus axée sur l'observation de son sol avec :

- Un rappel sur la formation d'un sol et sa fertilité globale
- Les problèmes provoqués par le travail du sol
- Une présentation des méthodes d'observation avec mise en pratique sur le terrain.

Les participants ont apprécié ces formations et possèdent désormais les clefs pour mieux gérer la fertilisation sur leur exploitation, tout en conservant ou en améliorant le potentiel de leur sol.

Pourquoi faire analyser mon sol ?

Sur l'ensemble de l'année 2020 419 prélèvements et remises de résultats ont été effectués par les conseillers de la Chambre d'Agriculture pour 179 exploitations.

Globalement **les pH sont assez faibles** car 25% sont inférieurs à 5.5 et seulement 40% sont supérieurs à 6.

Par contre, **les réserves en phosphore, potasse et magnésium sont correctes.**

Ces résultats démontrent qu'il est important de réaliser des analyses sur votre exploitation afin de savoir où vous vous situez et d'ajuster au mieux vos apports vis-à-vis des cultures en place.

Analyse des reliquats d'azote

Comme chaque année, début février, une campagne de prélèvements de reliquats d'azote sortie hiver a été menée sur le département afin d'ajuster les apports sur céréales.

Dans ce cadre, 41 exploitants ont fait appel aux services de la Chambre d'agriculture pour prélever 60 parcelles.

Il est à noter qu'en 2021, le reliquat moyen est de **55 unités d'azote** par hectare (avec un maximum à 91UN/ha et un minimum à 34 UN/ha).

Cette thématique vous intéresse ?

Pour plus de renseignements ou de conseils, contactez vos antennes territoriales ou Christophe LAVILLE, Chargé d'Etude agronomie-environnement, à la Chambre d'Agriculture (07 71 07 44 62).



ZOOM

L'improductivité en élevage allaitant :

un coût à ne pas négliger



6,6 millions d'euros. C'est en 2019, le coût de l'improductivité sur le département de la Creuse, soit 18000 € par jour. Ce coût correspond à l'argent dépensé dans les élevages creusois pour l'entretien de vaches qui n'ont pas produit de veau (vaches improductives).

Méthode :

Le coût d'entretien d'une vache a été estimé en moyenne sur l'année à 1.70€/jour soit 620€/an. Il a été calculé à partir d'un échantillon de fermes adhérentes

au contrôle de performances Bovins Croissance.

Il comprend les coûts d'alimentation (fourrages et concentrés/minéraux), les frais vétérinaires, d'identifications, de reproduction et les divers frais d'élevage (parage,

frais de commercialisation,...).

Les charges sociales, les charges liées à la mécanisation, au foncier bâti et non bâti (fermages, assurances, amortissements, entretien) ne sont pas prises en compte.

Evolution des critères de reproduction sur la Creuse :

	2013-2014	2016-2017	2018-2019	2019-2020
% de mortalité (0-8 mois)	6.35 %	8 %	8.52 %	7.09 %
IVV multipares	381 jours	397 jours	406 jours	413 jours
Productivité (nombre de veaux sevrés / vache présente)	90.2 %	88.5 %	85.7 %	87.6 %

Ces dernières années, il a été observé une baisse de la productivité dans les élevages. Cette détérioration des performances a un impact économique important pour les exploitations. L'augmentation de l'improductivité est visible par la détérioration de 3 critères : la mortalité, l'intervalle vêlage-vêlage (IVV) et le nombre de vaches vides.

A l'échelle d'une exploitation, le coût de l'improductivité a été calculé sur la base du nombre de jours d'écart avec l'IVV de référence (370 jours) et du taux de mortalité. Pour l'élevage moyen creusois, avec 80 vêlages et les critères de reproduction moyen (413 jours d'IVV

et 7% de mortalité), l'improductivité aura un coût de 7 380€ alors que pour un élevage, de même taille et maîtrisant la reproduction (370 jours d'IVV et 5% de mortalité), ce coût est ramené à 1 020€.

Ces sommes seront dans tous les cas dépensées. Mais avec une maîtrise de la productivité, elles seront utilisées pour des animaux qui ont un produit à la fin, le veau. Sans veau produit, une vache est une charge, bien plus lourde encore dans un contexte économique et climatique difficile.

Plus les effectifs sont importants dans le troupeau, plus il est

nécessaire de maîtriser les critères de reproduction. Leur détérioration entrainera une augmentation rapide des coûts. De plus, cela engendrera une charge de travail supplémentaire.

La baisse de la productivité se traduit aussi par une augmentation des coûts de production. Pour le calcul, toutes les charges de l'atelier sont ramenées aux kilos de viande produits. S'il y a toujours autant de vaches mais moins de veaux vendus, les charges seront moins diluées par les kilos, par conséquent, le coût de production augmentera.

Afin d'atteindre l'objectif d'un veau / vache / an, et donc de limiter l'improductivité, il faut viser les résultats suivants : mortalité (naissance-sevrage) < 5%, IVV < 370 jours, productivité > 95%.

Si vous souhaitez voir l'évolution des différents critères de reproduction, un document est à votre disposition "**Mon Troupeau ValoIPG**". Vous pouvez vous le procurer auprès de vos conseillers de secteur.

Ce document reprend vos données sur les trois dernières campagnes, comparées aux résultats d'un groupe d'exploitations du département, de taille similaire, ayant la même production et les mêmes périodes de vêlage.

**Marc Dudrut - Conseiller
spécialisé Bovins Croissance
06 80 41 12 98**

**Natacha Lagoutte - Conseillère
spécialisée bovins viande
05 55 61 50 35**

Le dossier

Réussir son projet bâtiment en vaches allaitantes

Avant de s'engager dans la construction d'un bâtiment d'élevage, mieux vaut prendre le temps de la réflexion. Les types de bâtiments pour le logement des bovins allaitants sont multiples et plus ou moins fonctionnels et complexes.

Cependant certaines préconisations de conception sont primordiales pour réussir au mieux votre projet. Retrouvez nos conseils dans ce dossier spécial.

Bien réfléchir son bâtiment

Préconisations minimum de surface

Type d'animal	Aire 100% paillée	Aire de couchage paillée + aire d'exercice		Logettes selon gabarit et positionnement			Pente paillée	
	Surface aire de vie (aire paillée + stalle béton)	Aire paillée	Aire d'exercice bétonnée	Longueur cm	Largeur cm	Largeur couloir de circulation	Surface pente	Aire d'exercice
Vache allaitante seule	10-12 m ²	7 m ²	3 m ²	240 à 260	120 à 125	Couloir arrière 3m		
Veau allaitant	1-3 m ² selon période de vêlage (voir plaquette sur le logement des veaux)							
Génisse 6mois-1an	3,5-4 m ²	3-4 m ²	1,5-3 m ²	210 à 230	80	Couloir arrière 3m		
Génisse 1-2 ans	4-6 m ²	3-4,5 m ²	1,5-3 m ²	230	90			
Génisse +2 ans	6-8 m ²	4-5 m ²	2-3 m ²	230 à 250	105 à 115			
Bovins à l'engraissement	5-6 m ²	4 m ²	1,5-2 m ²				3-4 m ²	1,5-2 m ²

Prévoir également des cases de vêlage/isolément de 15m² minimum (voir plaquette sur le logement des veaux).
Il est recommandé de prévoir un local technique (infirmerie, produits vétérinaires, etc...).

Le couloir d'affouragement

La largeur du couloir d'affouragement varie en fonction de sa position dans le bâtiment.

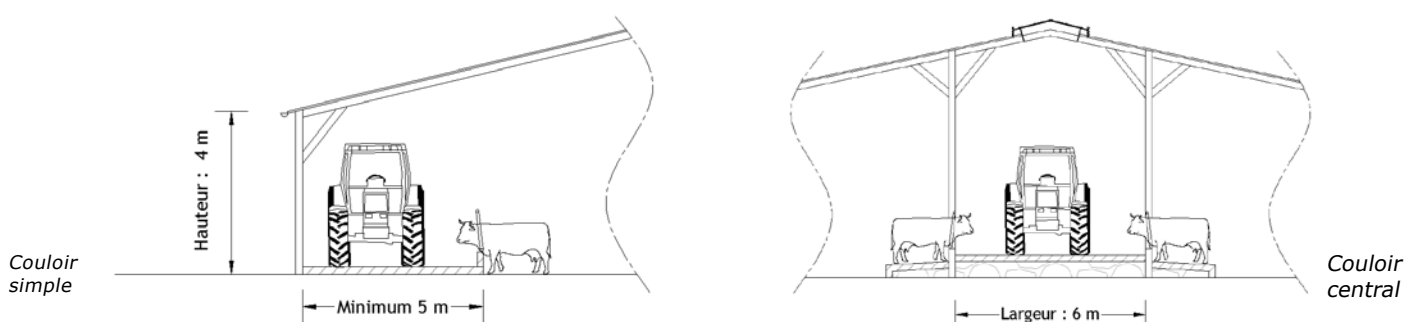
Situé sur un long pan de stabulation, en couloir central ou sous auvent, il faut, au minimum, garder 3.80m à 4m de hauteur libre pour faciliter le passage du matériel.

Prévoir 5m de largeur minimum pour un couloir simple et 6m pour un couloir central.

Il est préférable de bétonner le couloir dans son intégralité ou au minimum l'auge sur 1.5m de largeur.

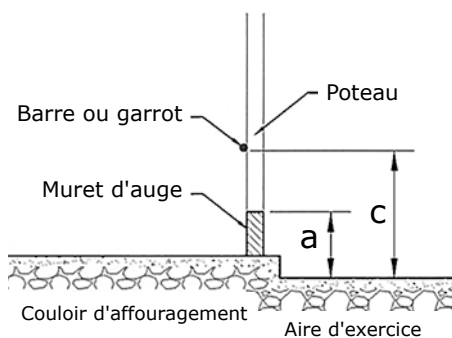
Si le couloir est situé sous auvent prévoir une pente de 2% vers l'extérieur pour l'évacuation des eaux de pluies.

DIMENSIONS COULOIR D'ALIMENTATION



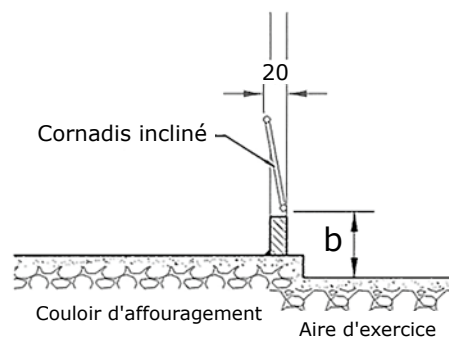
Alimentation

La barre au garrot



Age des bovins (mois)	Distance (cm)			
	a	b	c	d
0-6	40	45	85	40 à 45
6-12	45	50	90	50 à 55
12-18	50	55	100	55 à 60
18-24	55	60	115	65 à 70
VL et bovins > 24	60	60	120	70 à 80

Le cornadis autobloquant



a : hauteur du muret d'auge - b : hauteur du dessous de la barre basse de cornadis
c : hauteur au dessous de la barre au garrot - d : place à l'auge avec cornadis (cm/animal)

Il est préférable de surélever le couloir d'alimentation de 15 à 20 cm par rapport à l'aire d'exercice derrière les cornadis ou les barres au garrot.

En alimentation distribuée prévoir 1 place par animal. Pour les jeunes de renouvellement, prévoir la mise en place de cornadis afin de les habituer aux manipulations.

Pour une travée de 5 m : cornadis 7 places pour les vaches, cornadis 8 places pour des génisses de 18 mois, cornadis 9 places pour les laitones.

Pour une travée de 6 m : cornadis 8 places pour les vaches, cornadis 9 places pour des génisses de 18 mois, cornadis 10 places pour les laitones.

Il existe des panneaux cornadis modulables permettant d'adapter la largeur de la place à l'auge selon les catégories d'animaux et si présence de cornes.



Cornadis avec système de réglage de largeur



Il est préconisé de regrouper les postes d'alimentation et d'abreuvement sur une même zone sauf en bâtiments logettes.

Passage d'homme

Prévoir des passages d'homme ou des portillons pour accéder aux différents lots d'animaux. Ces passages d'homme doivent permettre de rentrer dans les lots et de circuler entre les lots. Un passage libre de 30 à 35cm est nécessaire, au-delà, prévoir un dispositif amovible pour empêcher le passage des veaux.

Stalle d'alimentation

Type de stalle d'alimentation	Contre marche	Stalle autonettoyante	Aire raclée
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> • 50 à 70 cm de largeur et 30 à 40 cm de hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 cm de hauteur • Pente de 5% maximum et rainurage • Vache et bovin de + 2ans : 1.80 à 2.20 m de profondeur • Bovin de 1 à 2 ans : 1.60 à 1.80 m de profondeur • Bovin de -1 an : 1.50 m de profondeur 	<ul style="list-style-type: none"> • 3.60 m de largeur de minimum • Prévoir un muret entre l'aire paillée et l'aire raclée afin de guider les racleurs
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne prise aux cornadis • Travail en sécurité (fouille, insémination...) • Peu de risque de glissade 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne prise aux cornadis • Stabilisation de l'accès aux cornadis • Permet de bloquer l'animal lors du curage • Permet d'intervenir derrière l'animal : prévoir au minimum 2.40 à 2.60 m de profondeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne prise aux cornadis • Stabilisation de l'accès aux cornadis • Travail en sécurité (fouille, insémination...) • Economie de paille • Qualité de la litière • Association avec logettes possible • Moins de remblais pour la réalisation du couloir d'alimentation
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de creuser lors du curage • Besoin de sortir les vaches de la case lors du curage • Attention en fin de gestation 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût • Descente délicate des animaux • Problématique lorsque présence du taureau • Risque de glissades : intérêt du rainurage 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût • Raclage • Stockage des déjections • Risque de glissades : intérêt du rainurage

Type de béton

Type d'ouvrage	Type de béton	Epaisseur
Mur de bâtiment, table d'alimentation hors auge, sol de logette ou couchage	XA1 C30/37	15cm d'épaisseur
Aire d'exercice, fumière	XA2 C35/45	15cm d'épaisseur
Auge, silo	XA3 C40/50	15cm d'épaisseur



Bien penser à neutraliser les bétons

Sur les bétons neufs il faut traiter les dalles avec une solution acide type vinaigre : 1 L de vinaigre pour 10 L d'eau.

Cela permet pour 10 L de traiter 20 m².

Annonce

CONSULTEZ NOS PUBLICATIONS SPECIALES BATIMENTS SUR NOTRE SITE INTERNET



Septembre 2014

Bâtiments d'élevages allaitants



Des cases à veaux et des zones d'isolement fonctionnelles

Le bâtiment d'élevage est un lieu de vie pour les animaux durant les périodes cruciales : celle de vêlage, des premiers mois de vie des veaux et celle de la reproduction. Le veau est le produit essentiel de nos élevages allaitants. Ses conditions de vie au sein du troupeau nécessitent une attention particulière.

L'important est l'organisation et la conception des aires de vie des animaux qui doivent prendre en compte l'aménagement des cases à veaux, des parcs de village et des cases d'isolement/intervention.

La fonctionnalité de ces zones permet de sécuriser l'éleveur dans les soins et diverses manipulations réalisés sur les animaux, en améliorant aussi sa sécurité et son temps de travail. Cela permet également de maintenir la tranquillité des animaux pour ne pas engendrer de stress.

Synthèse des coûts de construction des bâtiments vaches allaitantes et fourrages EN RÉGION CENTRE-LIMOUSIN



Cette synthèse a pour objectif de donner des repères sur les coûts de construction, permettant une première approche lors d'un projet d'investissement. Il s'agit des prix moyens constatés sur les départements de la Creuse et de l'Indre à partir des données issues des dossiers de demande de subvention PCAE (Plan de Compétitivité et d'Accompagnement des Entreprises) sur la période 2010-2012.

Cette étude a été réalisée par les conseillers bâtiments des Chambres d'agriculture de la Creuse et de l'Indre en lien avec le groupe bâtiment région Centre-Limousin. Ce référentiel porte sur 36 stabulations libres en aire pallée intégrale pour le logement des vaches et des veaux habituellement types les deux fréquents dans ce secteur et 13 hangars à fourrages.

Abreuvement

Prévoir 1 abreuvoir pour 15 gros bovins. Si possible 2 points d'accès par case et de préférence avec une réserve d'eau.

Privilégier un débit important variant selon le type d'animaux et un diamètre de tuyau conséquent.

Un tuyau PEHD (trait bleu) avec un diamètre de 40mm au minimum est à mettre en place entre l'arrivée d'eau sur l'exploitation et le bâtiment. En tête de réseau : installer obligatoirement un clapet anti-retour pour éviter un retour d'eau vers le réseau public.

Il faut minimum un tuyau PEHD de diamètre de 25 mm pour le raccordement des abreuvoirs. Il est conseillé de prévoir une arrivée d'eau par abreuvoir avec vanne d'arrêt afin de faciliter les interventions.



Hauteur des abreuvoirs

Catégorie d'animaux	Hauteur
Vaches	70 à 75 cm
Génisses et JB	55 à 70 cm
Veaux	50 à 55 cm

Il est important de prévoir des abreuvoirs dans les cases à veaux et dans les cases de vêlage.

La Ventilation : Un point de vigilance

Une vache produit une chaleur équivalente à celle d'un radiateur de 1000 watt et dégage plus de 25 litres d'eau/jour sous forme de vapeur.

Sachant que la température et l'humidité font la joie des microbes, il est primordial de bien ventiler les bâtiments pour évacuer l'air vicié. Une ambiance maîtrisée permet d'éviter les problèmes sanitaires et d'améliorer les résultats zootechniques.

Il est donc important d'avoir un bon renouvellement du volume d'air présent dans le bâtiment.

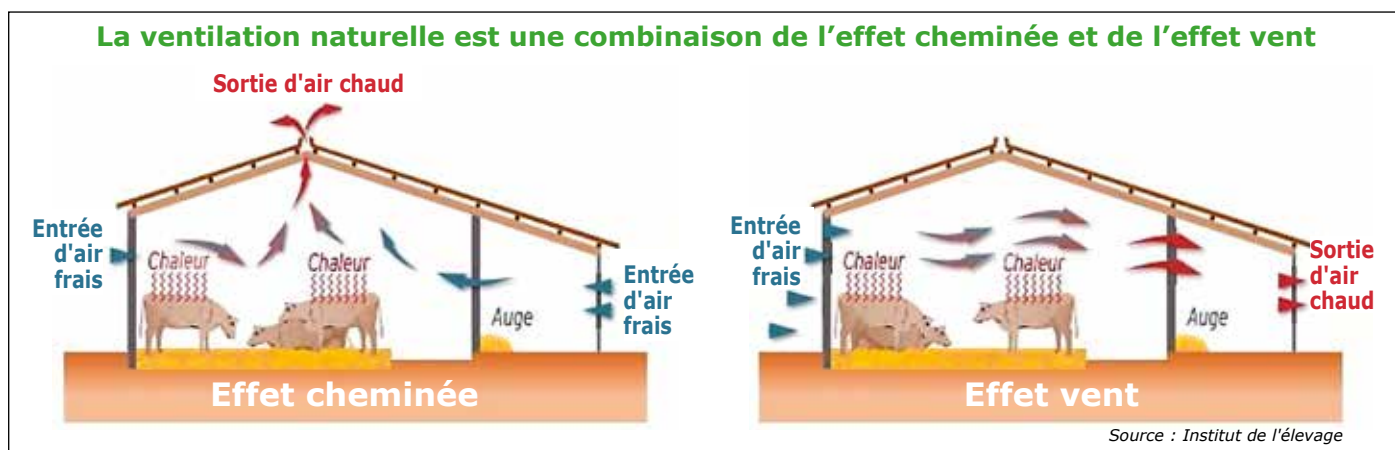
Le changement climatique engendre des questions et modifications sur la ventilation des bâtiments :

- Le phénomène d'un seul vent dominant connu dans le passé n'est plus forcément vrai car des vents provenant de plusieurs directions sont de plus en plus fréquents.

- Les chaleurs estivales de plus en plus fortes impactent le bien-être des animaux logés l'été.

Ces constats nous amènent à raisonner la ventilation des bâtiments différemment en terme d'orientation et de surfaces ventilantes.

EFFET VENT : principal atout d'une bonne ventilation



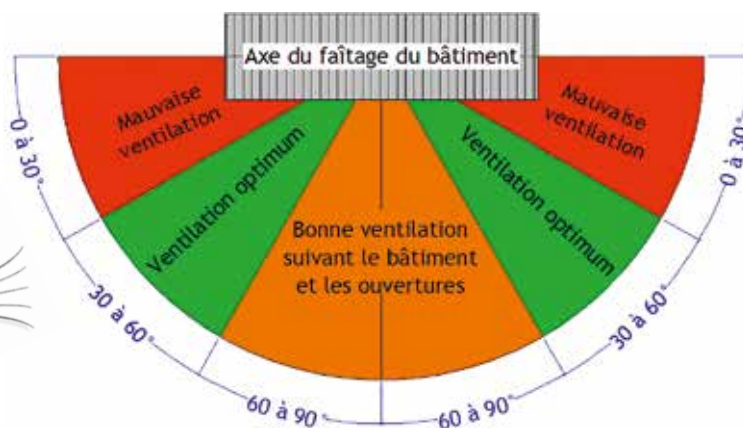
Les phénomènes d'effet vent et d'effet cheminée observés dans le passé sur des bâtiments pour obtenir une bonne ventilation sont toujours vrais.

Cependant l'évolution du parc bâtiment avec l'augmentation des volumes et des largeurs minimise voire annule l'effet cheminée au profit de l'effet vent.

Par conséquent il faudra rechercher une ventilation transversale en dimensionnant suffisamment les entrées d'air sur les quatre façades avec des bardages poreux et des relais de ventilation en toiture.

L'ORIENTATION DU BÂTIMENT : fonction du vent et du site

L'observation du site d'implantation va définir l'orientation du bâtiment par rapport aux vents et à l'environnement (autres constructions, bois, haies). L'objectif est de positionner le bâtiment en biais par rapport aux vents les plus fréquents mais jamais parallèlement.

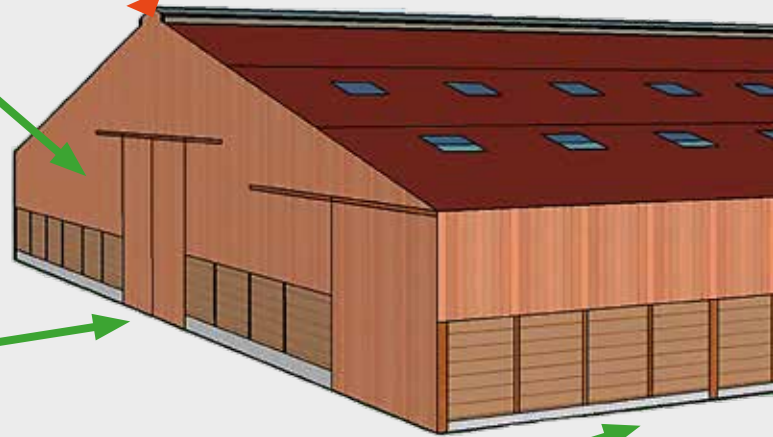


Ouverture au faitage
NECESSAIRE POUR UNE BONNE VENTILATION !

Bardage en matériaux poreaux
sur les pignons fortement recommandé
(exemples : bardages bois ajourés,
ou tôles perforées, ventelles, etc...)



Bien ajuster les portes,
comblar les entrées
parasites
(joint brosse ci-contre)



Prévoir 2 m de bardage plein en partie basse si présence d'animaux à proximité
(plateaux bois sur longrine béton, murs béton, bâches, etc...)

Les bardages

Efficacité du bardage en % = coefficient de réduction de la vitesse du vent.

85 à 90 % d'efficacité pour des veaux et des jeunes animaux.

75 % minimum d'efficacité pour les adultes.

50 à 60 % d'efficacité acceptables pour des adultes si le bardage est éloigné d'au moins 5m des animaux (couloir).

La surface à réaliser en bardage ajouré se calcul en fonction du nombre d'animaux, du volume du bâtiment et du matériau.



Bardage
bois ajouré



Bardage
bac acier perforé



Bardage ventelles
(uniquement en
pignon)

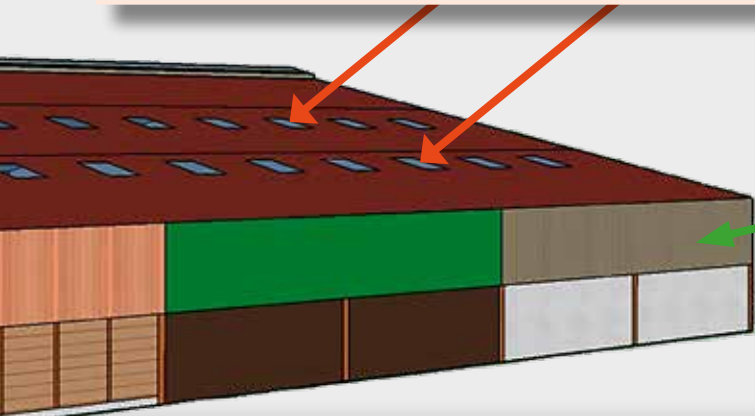


Bardage
translucide
perforé



Filet brise-vent
ou rideau brise-vent

Eclairage naturel : 10 à 12% de la surface de toiture en translucide.
Prévoir maximum 0 à 5% sur le rampant Sud-Sud-Ouest
si utilisation du bâtiment en été.
Matériaux : PVC Bi-orienté de type translucide.



Partie ajourée permettant des entrées d'air
= Effet vent

Les ouvertures en toiture



Faitière décalée.
Croisement des tôles au faitage.
Non conseillé car peu d'efficacité avec risques de retombées d'air froid.



Dôme éclairant ventilé.
Bon résultat. Bonne efficacité.
Luminosité. Facilité de pose.
Plusieurs dimensions possibles mais ne pas dépasser 2m de largeur totale.



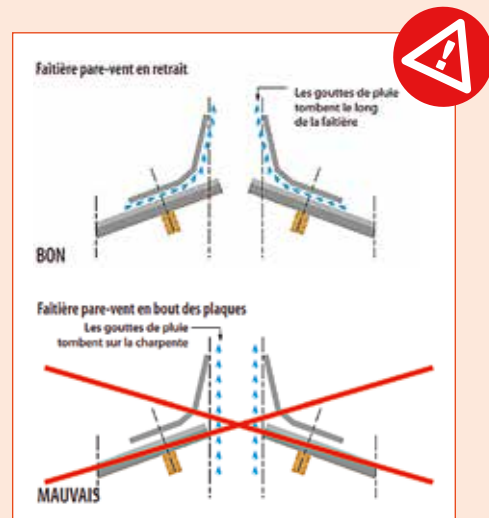
Faitière Ubak.
Bonne efficacité.
Grande facilité de pose.
Possibilité de mettre en place avec dôme éclairant.
Seulement 2 dimensions possibles : UBAK 500 et UBAK 750.



Ecailles en toiture.
Nécessaire si bâtiment de + de 20-22 m de largeur.
Liteau en bois ou fer plat permettant de surélever la rangée de tôles.



Faitière pare-vent.
Très bonne efficacité.
Faible coût.
Nécessite un réglage minutieux pour éviter les entrées d'eau (voir ci-contre).
Plusieurs dimensions possibles mais ne pas dépasser 25 cm d'ouverture sans pare-pluie et jusqu'à 30 cm avec pare-pluie.
Ne pas poser sur les 3 premiers mètres de chaque pignon si bardage plein en pignon.



Pose de la faitière pare-vent
Les pare-vents doivent être positionnés en retrait de l'ouverture au faitage (3 à 5cm) afin d'éviter les retombées d'eau dans le bâtiment.

2 points de vigilance à prendre en compte

Le changement climatique se traduit principalement par une modification et une multiplication des vents perturbateurs mais également par une hausse des températures en période estivale.

Même en prenant en compte les préconisations citées précédemment, il faudra être vigilant sur deux types de bâtiments :

LES BÂTIMENTS SEMI-OUVERTS

Ce système est assez répandu dans nos zones d'élevage. Il correspond à un bâtiment avec une façade sans bardage orientée généralement au Sud / Sud-Est.

Cette conception permet de limiter les coûts du bâtiment et de favoriser l'ensoleillement. Cependant avec le changement climatique, des vents froids de secteurs Nord-Est / Est peuvent s'avérer plus fréquents. Une orientation avec une ouverture au Sud-Est peut nécessiter la mise en œuvre de mesures complémentaires :

- Habiller les barrières avec des matériaux pleins afin d'éviter les courants d'air directs sur les animaux.
- Lors de la conception, prévoir une structure permettant d'anticiper si nécessaire la pose d'un filet brise-vent amovible (sur la façade ou sur l'auvent). Ce filet sera à automatiser afin de pouvoir le fermer uniquement en présence de vents perturbateurs et de le laisser ouvert le reste du temps.

LES BÂTIMENTS UTILISÉS L'ÉTÉ

Les animaux souffrent d'avantage de la chaleur que du froid. En été, il faut pouvoir créer des courants d'air directement sur les animaux. Pour cela, des aménagements sont possibles :

- Limiter le rayonnement des parois et des toitures pour éviter un ensoleillement direct sur les aires de vie et ainsi limiter l'échauffement du bâtiment.
- Isoler les toitures pour des bâtiments à faible volume avec une toiture basse.
- Ouvrir au maximum le bâtiment la nuit et prévoir des ouvertures sans faire rentrer le soleil la journée. Cela s'obtient grâce à l'aménagement de débords de toiture, de bardages modulables en long pan et ouverts le plus bas possible.

Exemples d'aménagement de bardages amovibles



Aménagement d'un bardage ajouré coulissant (IDELE)



Aménagement d'un volet articulé dans un bardage bois (IDELE)



Aménagement d'un volet articulé (CA de l'Aisne)

Ventilation mécanique (ventilateur, extracteur,..) et brumisation ?

Aujourd'hui de nombreux systèmes existent. Le recours à la ventilation mécanique ne doit se faire qu'après avoir cherché à améliorer la ventilation naturelle et à réduire le rayonnement car les résultats peuvent être hétérogènes et nécessitent un investissement conséquent.

DOSSIER RÉDIGÉ PAR LE GROUPE PRDAR BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE CENTRE-LIMOUSIN

Région Centre-Val de Loire	LAZARD Jean-Claude et PINSON Soline : Chambre d'Agriculture du Cher LIGONNIERE Lore : Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher LOQUET Isabelle : Chambre d'Agriculture de l'Eure-et-Loir THOMAS Louis : Chambre d'Agriculture de l'Indre
Région Nouvelle Aquitaine	DUCHEZ Céline : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne LAC Benoît : Chambre d'Agriculture de la Corrèze SELLES Renaud : Chambre d'Agriculture de la Creuse
Institut de l'Élevage	MILLE Stéphane, CAPDEVILLE Jacques et FAGOO Bertrand





TERRITOIRE

GIEE AgroBoviZen : des éleveurs du secteur d'Ahun travaillent à améliorer leur autonomie alimentaire et notamment protéique

Le GIEE AgroBoviZen compte 7 exploitations en polyculture élevage. Ce GIEE a été reconnu suite à l'appel à candidatures lancé par la région Nouvelle-Aquitaine début 2018.

Ces éleveurs se sont réunis autour de deux thèmes communs : améliorer l'autonomie alimentaire et développer les TCS (Techniques Culturelles Simplifiées ou Techniques de Conservation des Sols) sur leurs exploitations pour réduire les charges et préserver la qualité des sols. Le groupe se réunit régulièrement pour échanger et mettre en place des essais.

En 2020, le GIEE a mis en place un essai autour du maïs ensilage au lycée agricole d'Ahun. En effet, l'ensilage de maïs est un aliment riche en énergie mais relativement pauvre en azote, nécessitant un complément azoté pour équilibrer la ration.

La problématique de l'essai était la suivante : pour s'adapter au changement climatique et renforcer l'autonomie alimentaire et protéique des exploitations, le tournesol et le soja peuvent-ils être complémentaires au maïs dans une ration ensilage ?

L'objectif de l'association du maïs avec le tournesol ou le soja est d'équilibrer la valeur alimentaire

Itinéraire technique :

- **Fumure : 35 t/ha de fumier de raclage (vaches laitières) le 14/04/2020**
- **Labour : le 22/04/2020**
- **Semis sur 1 ha : le 7/05/2020**



Graines de tournesol semées avec un écartement de 21 cm

globale du maïs ensilage grâce à une plante compagne, riche en matière azotée totale (MAT), sans pénaliser

le niveau de production de la culture (rendement, valeur alimentaire...) et des animaux par la suite.

Variétés et densités de semis

Espèces	Variétés	Semenciers	Inter-rang	Distance entre les graines	Densités de semis (nombre de pieds/ha)
Maïs	LG 30274	LIMAGRAIN	75 cm	14 cm	95238
Tournesol	SY ARCO ou HO 902	SYNGENTA ou LIMAGRAIN	75 cm	21 cm	63492
Maïs + Soja	LG 30274 + SIRELIA	LIMAGRAN + RAGT	75 cm	14 cm	95238

- **Désherbage** : BAROUD SD à 2.6 l/ha le 16/05/2020
- **Apport d'engrais azoté** : Urée 46 à 184 kg/ha (soit 85 unités) le 02/06/2020
- **Récolte en ensilage** : le 17/09/2020

Comptages et observations le 3 juillet 2020

Levées constatées

Espèces	Comptages sur 10 m	Nombre de pieds / ha	Densités constatées après levée (objectif de semis)
Maïs	71.75	95667	100.45%
Tournesol	56.25	75000	118.13%
Maïs + Soja	44.75	59667	62.65%

Le maïs a souffert du manque de chaleur qui a un peu retardé sa croissance, sa couleur était d'un vert pâle en début de végétation. Il mesurait 1,40 m avec 13 feuilles le jour du comptage. L'objectif de semis était de 95 000 pieds/ha, il n'y a que très peu de pertes à la levée.



Maïs et soja le 25 août 2020

Le tournesol a semblé mieux se satisfaire des températures, du fait de sa levée rapide et sa couleur d'un vert plus soutenu. Il atteignait 1,20 m avec des capitules en début de formation le jour du comptage. Plusieurs graines de tournesol ont été semées au même endroit et la vitesse d'avancement du tracteur lors du semis correspond au semis du maïs. Ceci explique la densité de levée supérieure à l'objectif de semis de 63 000 pieds/ha.



Prise de vue aérienne de la parcelle d'essai le 30 juillet 2020

Récolte et rendements**Mesures des rendements et des taux de matière sèche**

Modalités	Nombres de pieds sur 10 m	Rendement brut (tonne/ha)	Taux de MS	Rendement (tonne MS/ha)
Maïs	67	36.36	30.5%	11.02
Tournesol	46	43.64	26.0%	11.32
Maïs + Soja	43	19.15	28.5%	5.52
Dont Maïs	22	18.27	28.5%	5.28
Dont Soja	21	0.88	27.5%	0.24

Les taux de matière sèche du maïs et du tournesol sont en adéquation dans l'essai. L'objectif est de récolter en même temps un maïs à 32% de MS et un tournesol à 28% de MS.

Dans l'association **maïs + soja**, le maïs est pénalisé par le manque de

pieds. De plus, les pieds de maïs présents ne sont pas plus gros que dans le maïs pur, ils ont produit **5,3 tMS/ha**.

Également, à l'approche de la récolte, la parcelle a été visitée par des chevreuils qui ne s'intéressent

Le maïs obtient un rendement correct pour l'année avec 11,0 tMS/ha.

Le tournesol obtient un très bon rendement avec également 11,3 tMS/ha.

visiblement qu'au **soja**. Les feuilles du haut ont été consommées sur bon nombre de pieds, pénalisant fortement le rendement **avec 0,24 tMS/ha. L'association maïs + soja décroche donc par rapport aux 2 autres modalités avec un rendement de 5,5 tMS/ha.**

**Conservation et utilisation**

A l'ouverture du silo, il y avait de la moisissure sur la partie supérieure du tas.

Il semblerait que le tournesol, en particulier sa tige creuse, ait retenu de l'air au moment du tassage, gênant la conservation.

Il aurait été plus judicieux de placer la récolte de cette parcelle en bas du silo pour améliorer le tassement.

Le mélange a été distribué à des vaches laitières.

Résultats et perspectives

L'ensilage de tournesol est un fourrage équilibré en protéines et qui possède une teneur en énergie correct.

La quantité distribuée doit être contrôlée puisque c'est un aliment riche en matière grasse.
L'association de maïs et de

tournesol peut être un bon compromis pour garantir le rendement fourrager et diminuer l'apport de concentré azoté dans la ration.

L'ensilage de soja présente des valeurs énergétiques et protéiques intéressantes, mais son rendement est insuffisant.

Le soja manque d'eau. Il ne se développe pas assez. Il faudrait irriguer la culture pour obtenir un meilleur rendement. Le maïs, associé au soja, du fait de l'écartement plus important entre les pieds, peut compenser en partie la perte de fourrage avec des pieds plus gros.

Cet essai a été satisfaisant cette année en termes de rendement et de qualité du fourrage obtenu. C'est pourquoi en 2021, un nouvel essai associant maïs et tournesol sera conduit sur une surface supérieure. L'objectif sera de confirmer les résultats précédemment obtenus, de perfectionner la technique notamment de semis et de conservation du silo, mais également d'aller plus dans l'utilisation avec des analyses, des rations et des mesures effectuées sur la production et la qualité du lait ou sur la croissance des animaux en allaitant.

Justine MANDONNET
Conseillère territoriale
Antenne Ahun - Guéret
06 60 57 74 46



LA NOTER

Quand transmission rime avec anticipation

La cessation d'activité n'est pas un sujet évident à aborder.

Pourtant, c'est en anticipant que l'on prépare le mieux la transmission de son outil de travail car il faut compter environ 2 ans pour trouver un repreneur.

Pour vous accompagner dans ce projet, la Chambre d'Agriculture est votre interlocuteur privilégié.

Le Point Accueil Transmission (PAT)

Les permanences du PAT ont lieu, sur rendez-vous, dans les antennes de la Chambre d'Agriculture.

Vous êtes reçu par 2 conseillers. Un conseiller de la MSA, avec qui vous ferez le point sur votre carrière professionnelle, vérifiez votre nombre de trimestres. Il pourra également vous donner un montant approximatif de votre retraite.

Avec le conseiller de la Chambre d'Agriculture, vous aborderez le devenir de votre exploitation, si vous avez ou non un repreneur.

Le conseiller pourra vous orienter vers des personnes plus à même de vous accompagner selon votre profil ou prendre un rendez-vous.

Pour plus d'information, contactez le Point Accueil Installation Transmission au 05 55 61 50 41.

Le Répertoire Départ Installation (RDI)

L'animation du Répertoire Départ Installation consiste à accompagner les futurs cédants dans la transmission de leur exploitation. Cette mission de service public est assurée par un conseiller de la Chambre d'Agriculture.

Le RDI a pour objectif de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par leur mise en relation avec des cédants qui recherchent des repreneurs.

Pour cela, une offre d'exploitation est rédigée avec le conseiller. Cette offre sera publiée sur le site du RDI et communiquée aux porteurs de projets inscrits au RDI.

Quand le conseiller a un contact, une mise en relation est organisée entre le futur cédant et le porteur de projet.

Le conseiller RDI accompagne les mises en relation pour faciliter les premiers échanges et s'assurer que tous les aspects de la transmission sont abordés.

L'adresse du site internet du RDI est la suivante : www.repertoireinstallation.com

L'audit cédant ou audit d'exploitation

L'audit cédant ou audit d'exploitation présente les moyens de production (foncier, bâtiments, cheptel, matériel), la maison d'habitation et leur intégration dans l'environnement socio-économique de l'exploitation agricole.

Il est réalisé par le conseiller RDI du département.

Ce document a pour objectif de mieux accompagner le cédant lors d'entretien avec des candidats et de s'assurer que chaque candidat dispose du même niveau d'information sur l'exploitation à reprendre.

Des aides régionales, AITA, permettent de prendre en charge une part importante du coût financier de cet audit, il restera la TVA à la charge de l'exploitant.

Pour plus d'information, contactez Marie MONGIN au 05 55 61 50 30 ou au 07 71 07 79 68

Martine et Paul témoignent

"Nous avons mis 40 ans pour créer notre outil de production
Nous sommes tous les 2 issus du milieu agricole ; avec mon mari,
nous avons repris l'exploitation de nos parents.
Tout au long de notre carrière, nous avons développé et modernisé
l'exploitation agricole.
Aujourd'hui, nous voulons transmettre.
Nos enfants se sont dirigés vers d'autres domaines professionnels
que l'agriculture.
Nous souhaitons transmettre à un jeune pour éviter de démanteler
l'outil de production, et si possible maintenir de l'activité dans le
village et sur la commune."

Que vous a apporté le RDI ?

"La première rencontre avec le conseiller nous a permis d'aborder de
nombreux sujets.
L'offre a été rédigée et publiée après que nous ayons donné notre
accord."

Nous n'avons pas eu à gérer les
différents porteurs de projets.
C'est la conseillère qui renseigne dans
un premier temps avant d'organiser une
mise en relation.
Nous n'avons qu'un interlocuteur, qui
connait l'exploitation.
La conseillère a accompagné chacune
des visites, cela facilite les échanges au
début.
Elle apporte également des
renseignements sur l'installation."

Et l'audit d'exploitation, quel intérêt lui avez-vous trouvé ?

"La conseillère nous a proposé de
réaliser un audit pour recueillir
l'ensemble des informations (sur les
différents facteurs de productions, les
aides PAC et les résultats économiques)
sur un même document. Les échanges
pour l'élaboration de ce document nous
a emmené à nous poser de nombreuses
questions tant sur la transmission, les
coûts de reprise, la cessation d'activité,
que sur la retraite."

Un dernier mot ?

"Oui, nous avons la chance d'avoir des
personnes pour nous accompagner. Ce
n'est pas simple de transmettre son outil
de travail, il faut vraiment anticiper si
l'on veut vraiment se donner toutes les
chances pour réussir son projet."



LE POINT ACCUEIL TRANSMISSION EN CREUSE

Vous pensez cesser votre activité d'agriculteur ?
L'anticipation est une des clefs de la
réussite d'une transmission.
Prenez le temps de vous informer et de
contacter le Point Accueil Transmission



POINT ACCUEIL
TRANSMISSION
05 55 61 50 41

Contactez-nous pour un rendez-vous
COMMUN AVEC UN CONSEILLER en
protection sociale de la MSA ET un
conseiller transmission de la CDA 23

D'ici 2026, plus de 30 % des chefs
d'exploitation atteindront l'âge de
la retraite et seront susceptibles
de transmettre leur exploitation

1/5 des terres agricoles pourrait
changer de main d'ici 5 ans

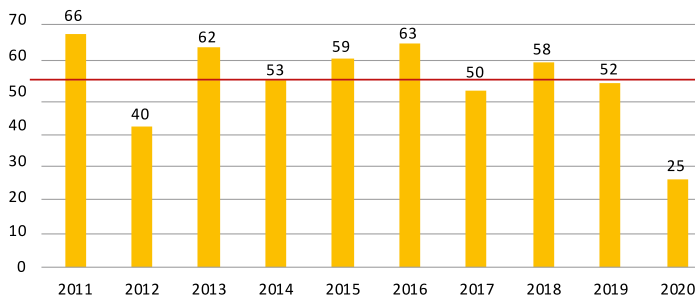
Chaque année, près de
20 000 chefs d'exploitation
cessent leur activité et
10 000 à 15 000 candidats
s'installent en agriculture

Entreprendre,
c'est aussi transmettre.

Préparez-vous !
Reprendre, c'est
entreprendre.

Lancez-vous !

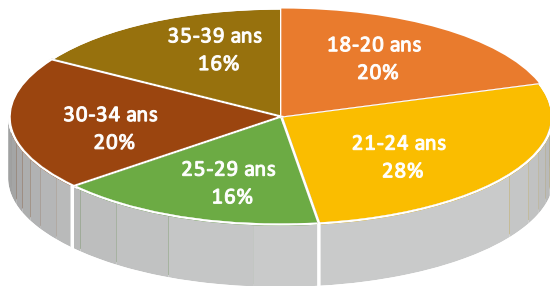
En bref : les Installations 2020 dans le cadre DJA en quelques chiffres...



25 dossiers en 2020 pour une moyenne décennale de 53

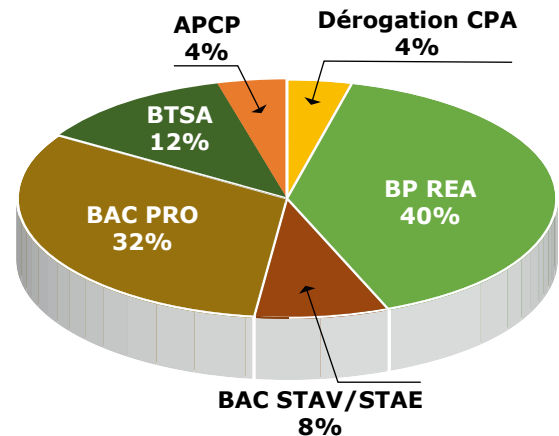
Les femmes représentent 16 % des candidats

Des installations précoces



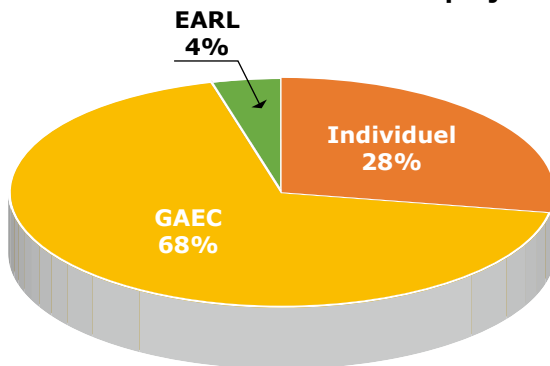
20 % des candidats ont moins de 20 ans

Une formation initiale minimum

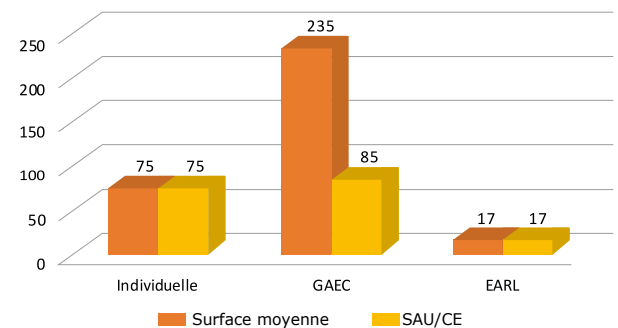


88 % sont titulaires d'un diplôme correspondant au minimum requis

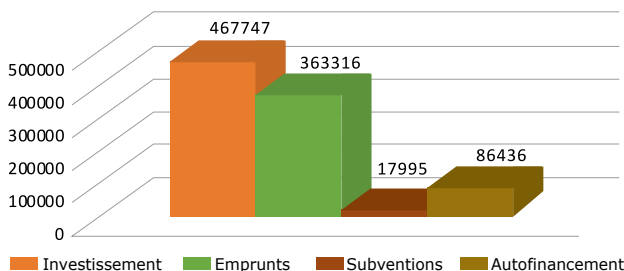
Les projets des jeunes agriculteurs



La forme sociétaire reste privilégiée pour 72 % d'entre eux



La SAU moyenne de l'exploitation qui accueille un JA est de 182 ha



467 747 € d'investissements en moyenne, sur 4 ans, financés à 78 % par emprunts

Le montant de DJA

Zone	Taux de base	Montant moyen
Zone défavorisée (16)	14 000 €	30 269 €
Zone de montagne (9)	24 000 €	44 533 €
Total (25)		35 404 €



REGARD

Développer le pastoralisme sur le Plateau de Millevaches

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a commandé une étude du potentiel de développement pastoral dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau de Millevaches. Cette enquête, menée par l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML) et par les Chambres d'Agriculture de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne, a eu pour double objectif de développer le pastoralisme dans les sites Natura 2000 du Plateau de Millevaches, et de proposer des parcours estivaux aux troupeaux d'éleveurs qui en auraient l'utilité.

L'enquête s'est déroulée en 3 temps.

Une première partie, menée par l'APML, était un état des lieux des 6 estives (surfaces de pâturage utilisées en été) du plateau qui bénéficient de l'aide à l'embauche d'un berger proposée par la Région Nouvelle Aquitaine.

Une deuxième partie, portée par les Chambres d'Agriculture du Limousin, a permis d'identifier les agriculteurs intéressés par le pastoralisme collectif autour de la ZPS.

Enfin, une troisième partie conduite par l'APML vise à mettre en relation les estives disponibles, les besoins en surfaces et les stratégies possibles sur différents espaces de la ZPS.

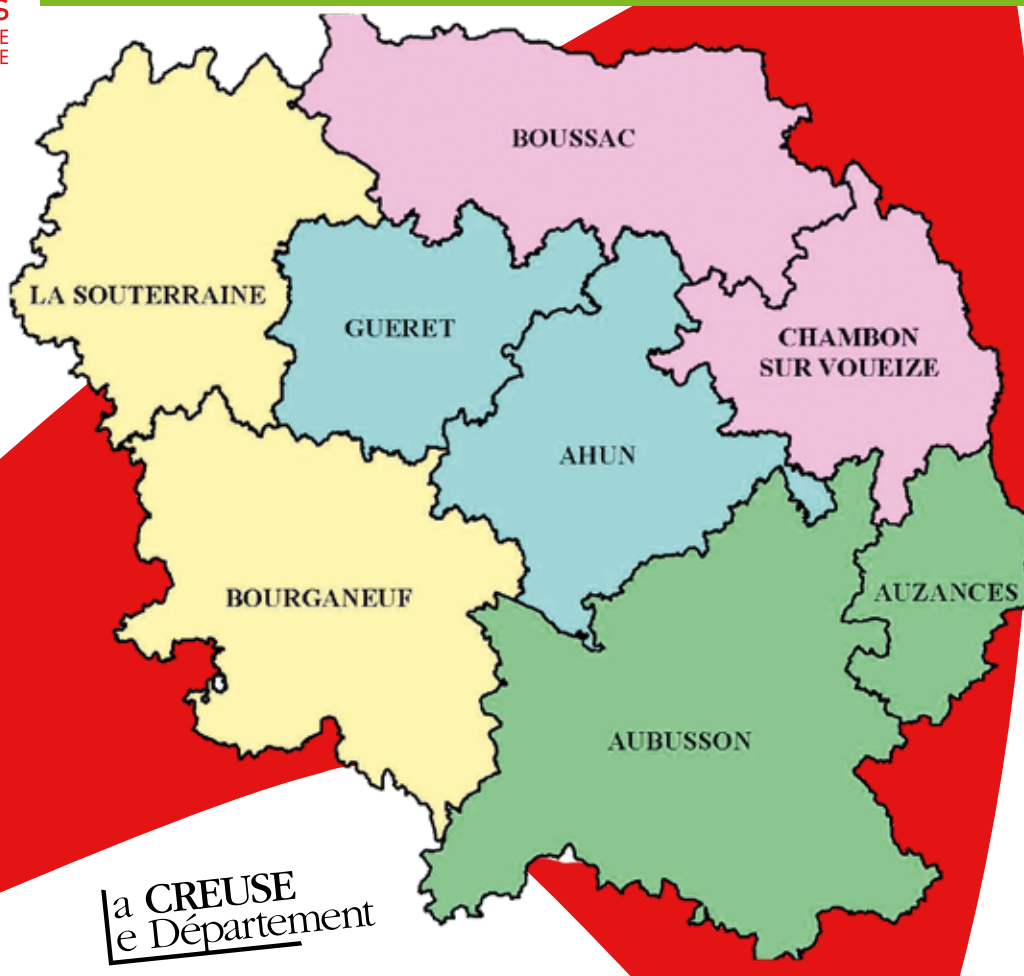
Il ressort de ce diagnostic un besoin en surfaces, tant au sein des estives que parmi les agriculteurs.

Pour la Creuse, la réunion de restitution a eu lieu le 1^{er} février à l'antenne de la Chambre d'Agriculture d'Aubusson, elle a rassemblé une dizaine d'éleveurs intéressés, ce qui augure d'un bel avenir pour le pastoralisme en Limousin.



Crédit photo : Adèle ZELTZ

Coordonnées de vos Conseillers territoriaux en Creuse



la CREUSE
le Département

Antenne Ahun - Guéret :

Jean-Philippe GUILLEMET

Conseiller territorial
jean-philippe.guillemet@creuse.chambagri.fr
06 60 57 37 83

Bruno SIMON

Conseiller territorial
bruno.simon@creuse.chambagri.fr
06 60 57 36 70

Justine MANDONNET

Conseillère territoriale
justine.mandonnet@creuse.chambagri.fr
06 60 57 74 46

Antenne La Souterraine - Bourganeuf :

Gaëlle TARDES

Conseillère territoriale
gaelle.tardes@creuse.chambagri.fr
07 71 07 10 95

Christian JOUANNY

Conseiller territorial
christian.jouanny@creuse.chambagri.fr
06 60 90 59 25

Benoît GIRAUD

Conseiller territorial
benoit.giraud@creuse.chambagri.fr
07 71 07 55 14

Julien VAISSET

Conseiller territorial
julien.vaisset@creuse.chambagri.fr
06 60 57 15 48

Antenne Aubusson - Auzances :

Pascal DEVARS

Conseiller territorial
pascal.devars@creuse.chambagri.fr
06 60 59 68 12

Pascal FLEURAT

Conseiller territorial
pascal.fleurat@creuse.chambagri.fr
06 60 58 11 31

Laurent ROMAIN

Conseiller territorial
laurent.romain@creuse.chambagri.fr
07 71 07 87 61

Marie-Anne SECQUE

Conseillère territoriale
marie-anne.secque@creuse.chambagri.fr
07 71 07 45 37

Antenne Chambon-Sur-Voueize - Boussac :

François MARTIN

Conseiller territorial
francois.martin@creuse.chambagri.fr
06 60 58 45 07

Florian LEPINASSE

Conseiller territorial
florian.lepinasse@creuse.chambagri.fr
07 84 97 67 65

Céline HERBAIN

Conseillère territoriale
celine.herbain@creuse.chambagri.fr
07 71 07 95 78

Patrick LE GOUX

Conseiller territorial
patrick.legoux@creuse.chambagri.fr
06 60 57 81 61

Adeline LESIMPLE

Conseillère territoriale
adeline.lesimple@creuse.chambagri.fr
07 71 07 64 35

Démarche qualité : vous satisfaire est notre priorité !

La Chambre d'Agriculture de la Creuse est certifiée pour ses activités de formation et de conseil et est engagée dans le système management de la qualité pour l'identification des animaux et les contrôles de performances bovins lait et viande.

Notre Chambre d'Agriculture respecte un code éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.